

COMMUNE D'ALBIEZ-MONTROND

AMENAGEMENT DE LA PISTE DE SKI LA NOUVELLE ET DES TELESKIS DE LA VERNETTE

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 28/07 AU 26/08/2022

AVIS DE FNE SAVOIE

L'association FNE Savoie a pour objectif premier " la protection de la nature et de l'environnement dans toutes ses composantes sur le territoire du département de la Savoie" – art.1 des statuts de FNE Savoie.

Situation de la commune d'Albiez-Montrond

380 habitants permanents ont été recensés en 2018 sur la commune. Le domaine skiable (35 km de piste) s'étend de 1520m à 2100m d'altitude. La capacité d'accueil est de 6000 lits touristiques. Il s'agit d'une station village avec de nombreux chalets, sans grands ensembles immobiliers contrairement aux stations du Corbier ou de la Toussuire situés sur le versant opposé de l'Arvan et visibles depuis la station d'Albiez. Les paysages d'Albiez sont de grande qualité avec "des lignes ondulantes douces" (page 304 de l'étude d'impact) et une ouverture sur le Sud et l'Ouest avec les aiguilles d'Arves (3514 m) en toile de fond.

La commune a été dans une situation financière difficile et elle a délégué la gestion de son domaine skiable à la société Savoie Stations Domaines Skiabiles Régie Intéressée d'Albiez, pilotée par le Conseil Départemental de la Savoie. Des investissements importants sont à prévoir sur la commune : réseau d'eau potable, assainissement...

Le projet

Le projet a pour but de diminuer les coûts d'exploitation. En effet le téléski du Chatel et de la Vernette anciens (30 ans) et d'entretien coûteux sont ou seront démontés et remplacés par le nouveau téléski de la Vernette d'une longueur de 690 m, entre les altitudes 1490 et 1630 m, le téléski du Col d'une longueur de 175 m et la création d'une piste de ski "La Nouvelle" d'une longueur de 370 m qui ne nécessite aucun terrassement. Le coût de ces travaux est chiffré à 1.600.000 euros HT. L'ensemble des équipements projetés se situe sur des prairies dont certaines fauchables (9395 m² seraient impactés et 1300 m² seraient perdus pour l'agriculture - page 212 de l'étude). Les terrains concernés sont majoritairement privés et exploités. Une annexe de l'étude d'impact précise "Une partie des agriculteurs n'est d'ailleurs pas prête pour donner son accord pour les servitudes de passage".

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature

26 passage Charléty – 73000 Chambéry
04 79 85 20 03 – savoie@fne-aura.org
www.fne-aura.org/savoie

L'étude d'impact (366 pages)

Elle omet certains points importants. Elle n'examine pas l'ensemble des travaux situés dans la zone d'étude et dont certains auront une incidence sur les paysages : démontage du télésiège du Chatel à proximité immédiate du nouveau télésiège de la Vernette, création de 2 "gares" d'arrivée et de 2 "gares" de départ avec des terrassements, nouveau réseau d'assainissement à l'étude.

L'impact de certains aménagements sur les Zones Humides n'est pas étudié, comme le note la MRAE page 13 "A la lecture du dossier, il apparaît que les zones envisagées pour l'établissement de la base de vie du chantier et les zones de stockages potentielles des excédents de matériaux sont (concernées ?) directement par la présence de zones humides". "Le dossier qualifie les zones humides d'enjeu fort". Le pétitionnaire n'évoque pas ce problème dans sa réponse (souvent lacunaire) à l'avis de la MRAE.

Par ailleurs les zones humides localisées au sein de l'emprise de la future piste La Nouvelle seront enneigées avec de la neige de culture. Ceci peut induire une modification des cortèges de ces habitats d'intérêt communautaire. Il est proposé un suivi de la végétation sur 10 ans et il est indiqué, dans l'étude d'impact "Au stade de 5 ans de ce suivi, un bilan sera effectué qui permettra de définir d'éventuelles mesures correctives si nécessaire" mais il n'est pas précisé quels types de mesures pourraient être retenues.

Il est utile, aussi, de rappeler les difficultés sérieuses constatées en matière de zones humides, en 2020, lors de la création de la piste de ski La Directissime sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Albiez : 206 m² de ZH (lieu-dit La Thomasse) seraient interceptés selon le projet. En fait la zone humide a été détruite, par les travaux, sur une surface de 2765 m² ce qui a amené le Préfet à prescrire une compensation sur 6900 m² (Arrêté Préfectoral du 23-11-2020).

Le tracé du télésiège de la Vernette coupe la départementale (chef-lieu le Mollard) et il n'est pas indiqué comment s'organisera les circulations skieurs-véhicules.

A proximité du projet, l'étude d'impact signale la présence d'espèces protégées, utricula minor (page 125) et la fréquentation par une avifaune protégée : bruant jaune, traquet, amphibiens... sans qu'il soit évoquée la nécessité ou non d'une dérogation ou des mesures d'évitement.

Enfin une information essentielle manque à savoir la vulnérabilité du projet face au changement climatique. Le projet est situé entre les altitudes 1490 m et 1620 m en exposition ouverte sur l'ouest et le sud. L'étude de vulnérabilité face au réchauffement est réduite (pages 99 et 101) à la reprise d'une étude très générale qui précise que la station d'Albiez a été définie "comme non fiable pour un réchauffement de 4° soit à l'horizon 2100". Il n'y a pas d'études plus précises sur l'évolution, dans les années passées, des températures, des chutes de pluie et de neige dans la station d'Albiez et dans la vallée de l'Arvan alors qu'il existe des logiciels permettant d'envisager l'enneigement dans les années futures (Etude Climsnow par exemple).

CONCLUSION

FNE Savoie dépose **un avis défavorable** en raison du manque de vue d'ensemble de l'impact sur les Zones Humides, des espèces protégées existantes à proximité, de l'absence d'une étude plus précise sur la vulnérabilité vis à vis du changement climatique.